



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

mairie.abries@wanadoo.fr

www.mairie-abries.com

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes



OBJET : Réparation de la conduite d'eau potable traversant le torrent du Bouchet au pont du Glacis

N° d'ordre : 20180409- 04

Nombre de conseillers en exercice : 11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180409-20180409-4-DE

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2018

Publication : 16/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS



Séance du 9 avril 2018

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le lundi 9 avril 2018 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Étaient présents : Jacques BONNARDEL, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE, Philippe DI MARCO

Étaient absents : Francis PIN (pouvoir à Ch. ANDRES), Cristel FRANCESCHI (pouvoir à O. BACQUART), Martine GROPELLIER (pouvoir à R. BOURCIER)

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Monsieur le Maire explique que pendant l'hiver 2017, la conduite AEP (*Alimentation Eau Potable*) fixée au tablier du pont du Glacis, bien qu'isolée, a gelé et s'est fortement déformée et a dû être déconnectée du réseau. La totalité du transfert AEP de la rive gauche sur la rive droite a donc été reportée sur la conduite du pont Soubeyran. Considérant le risque pour l'alimentation AEP du quartier de L'Adroit qui n'était plus assurée que par la conduite du pont Soubeyran, une réparation provisoire a été réalisée en urgence par un entrepreneur local afin de remettre en eau la conduite du pont du Glacis et de restaurer le bouclage du réseau.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Le remplacement de la totalité de la conduite sur la traversée du Bouchet par une conduite PEHD (*PolyÉthylène Haute Densité*),
- En rive gauche, une ouverture sera réalisée dans la maçonnerie de la digue afin de connecter l'ancienne conduite à la nouvelle conduite PEHD par un raccord aquafast et de supporter le tube porteur,
- En rive droite, une ouverture sera réalisée dans la maçonnerie de la digue. Une tranchée sera également exécutée au droit de l'ouverture afin de pouvoir glisser le tube acier autoporteur équipé de la conduite PEHD dans l'ouverture de la digue. Un regard sera ensuite posé afin de recevoir le raccordement de la conduite PEHD au réseau fonte existant ainsi qu'une vanne de sectionnement.

Les 2 ouvertures dans les digues seront bouchées en maçonnerie et la tranchée rive droite sera remblayée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de financement au titre de l'Enveloppe Solidarité Urbain Rural auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réparation du réseau AEP.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Réparation Réseau AEP [Démolition des ouvrages et maçonnerie existante, branchements et scellements y compris réfection à l'identique, fournitures, terrassement en rive gauche, raccordement sur réseau existant]	14 690 HT	Conseil Départemental 05 (20%)	3 018 € HT
		Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (30%)	4 527 € HT
		Commune (50 %)	7 545 € HT
Réparation urgente provisoire	<u>400 HT</u>		
Montant total	15 090 € HT	Montant total	15 090 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 Avril 2018.

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 12 avril 2018*